



# DECLARATION DE SAILLIE

Cadre réservé au CFAF

**ATTENTION !**  
**Ecrire très lisiblement en majuscules d'imprimerie, merci de lire les instructions figurant en page 2**

**Nom complet du mâle :** .....

Numéro d'identification : .....

Date de naissance : .....

N° pedigree : ..... Couleur : .....

N° pedigree et nom du père : .....

N° pedigree et nom de la mère : .....

Propriétaire : M., Mme, Mle .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....tel : .....

**Nom complet de la femelle :** .....

Numéro d'identification : .....

Date de naissance : .....

N° pedigree : ..... Couleur : .....

N° pedigree et nom du père : .....

N° pedigree et nom de la mère : .....

Propriétaire : M., Mme, Mle .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....tel : .....

Affixe du propriétaire de la femelle (nom et numéro attribué) :

.....

Adresse où la furette est visible si différente de celle du propriétaire

.....

.....

**Date de saillie (JJ/MM/AAAA) :** .....

Je certifie sincères et véritables les informations notées si dessus. Afin que votre déclaration de saillie soit enregistrée, merci de joindre un règlement de 10€ à l'ordre du CFAF pour participation aux frais de dossiers.

Fait à.....le.....

Signature du propriétaire du male :

Signature du propriétaire de la femelle :

Déclaration de saillie à renvoyer, accompagnée de votre règlement à l'ordre du CFAF, à CFAF, 75 rue Gaston Perrier 38540 St Just Chaleyssin – Tel : 06 28 32 55 40

## **Instructions pour remplir votre déclaration de saillie**

Les deux reproducteurs doivent IMPERATIVEMENT être inscrits au LOFF, soit au titre initial, soit au titre de la descendance.

Les propriétaires doivent remplir pour les deux individus les informations complètes, numéro de pedigree, numéro d'identification, informations complémentaires, et leurs coordonnées.

La présente déclaration de saillie doit être envoyée dans un délai de quatre semaines au plus tard après la date de saillie.

A réception, le CFAF vérifie les informations, crée un dossier avec un numéro de référence (à rappeler pour toute demande ultérieure) et renvoie au propriétaire de la femelle deux documents préremplis :

1) la déclaration de naissance, à renvoyer dans les deux semaines après la date de naissance, afin de mettre à jour le dossier.

2) la demande d'inscription au titre provisoire, à renvoyer remplie dès que les furetons seront identifiés, et au plus tard dans les 4 mois suivant la date de naissance, accompagné des copies des cartes d'identification des animaux et d'un règlement de 15 € par animaux inscrits.

Les certificats de naissance sont alors renvoyés au producteur, qui a mission de les faire suivre aux propriétaires.

Il est recommandé de conserver pour archive ou en cas de contestation une copie de chaque document envoyé au CFAF.

Le producteur déclarant la saillie et la naissance doit obligatoirement être propriétaire d'un affixe auprès du LOFF, soit définitif, soit provisoire. Si ce n'est pas le cas à la déclaration de saillie, une demande d'affixe doit être jointe pour valider le dossier.

**NE PAS JOINDRE CETTE FEUILLE AVEC VOTRE  
DECLARATION DE SAILLIE**